

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice..... 61	
présents..... 37	
procurations..... 14	
absents 10	
Suffrage exprimé ... 51	

L'an deux mille dix-neuf, le VINGT SIX JUIN, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 20 Juin 2019 et par affichage du 20 Juin 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de **M. Luc STREHAIANO**, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Etaient présents :

• Andilly :	Daniel FARGEOT,
• Attainville :	Odette LOZAÏC,
• Bouffémont :	Claude ROBERT,
• Deuil-la Barre :	Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Dominique PETITPAS, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER,
• Domont :	Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
• Enghien-Les-Bains :	Philippe SUEUR (aux rapports n° 7 à 32), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
• Ezanville :	Agnès RAFAITIN-MARIN,
• Groslay :	Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
• Margency :	Christian RENAULT,
• Moisselles :	Véronique RIBOUT,
• Montlignon :	Alain GOUJON,
• Montmagny :	Patrick FLOQUET, François ROSE,
• Montmorency :	Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,
• Piscop :	Christian LAGIER,
• Saint-Brice-sous-Forêt :	Alain LORAND, William DEGRYSE, Didier ARNAL,
• Saint-Gratien :	Julien BACHARD, Natacha VIVIEN,
• Saint-Prix :	Gérard BOURSE,
• Soisy-sous-Montmorency :	Luc STREHAIANO, Bania KRAWCZYK, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel LACOUX à Claude ROBERT ; Gérard DELATTRE à Muriel SCOLAN ; Frédéric BOURDIN à Jean-François AYROLE ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Pierre GREGOIRE à Agnès RAFAITIN-MARIN ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Luc STREHAIANO ; Karine BERTHIER à Natacha VIVIEN ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Christiane LARDAUD à Bania KRAWCZYK ; Claude BARNIER à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Philippe SUEUR (aux rapports n° 1 à 6) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Luc-Eric KRIEF ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Patrick BALDASSARI ; Didier LOGEROT ; Jean-Claude LEVILAIN ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Christian LAGIER est désigné pour remplir cette fonction.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJET : DELEGATION DU SERVICE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que les titulaires d'un contrat de délégation de service public doivent, tous les ans, transmettre à la collectivité délégante un rapport d'activité, et l'assemblée délibérante est invitée à en prendre acte.

H.

Pour ce qui concerne l'activité du service public de la Pépinière d'Entreprise déléguée à l'association VAL D'OISE TECHNOPOLE (changement de nom de l'association depuis le 1^{er} janvier 2019 : Starlabs), le rapport est composé d'une partie financière et comptable et d'une partie administrative et technique destinées à apprécier les conditions d'exécution du service public. Un bilan d'activité 2018 a également été établi par le délégataire.

Les documents ont été commentés par le directeur de Starlabs lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 29/05/2019.

Le rapport d'activité, qui correspond à la période d'exploitation de l'année civile 2018, fait ressortir des résultats en amélioration par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'année 2018, 30 entreprises ont bénéficié d'un hébergement dans la Pépinière et 14 d'une domiciliation. Bien que sa vocation soit généraliste, elle accueille des entreprises innovantes, dont certaines à forte valeur technologique. Plus de la moitié des entreprises accueillies développe une activité dans les secteurs des services aux entreprises, notamment l'édition de logiciels et la gestion des services informatiques. Ce sont également dans ces secteurs que le nombre d'emplois est le plus important (83 emplois directs sur les 150).

Starlabs a poursuivi ses programmes collectifs thématiques, dénommés Les Accélérateurs by VOT. Ce sont des programmes de formation et de mise en pratique d'un mois (40 heures), sur des thématiques clés pour les entreprises. Ils sont animés par des prestataires externes sélectionnés par l'association. En 2018, 1 entreprise de La Pépinière a été sélectionnée pour assister à l'accélérateur « International », 1 pour l'accélérateur « Digital » et 3 pour l'accélérateur « levées de fonds ». A l'issue de ce dernier, une Closing Party a été organisée à La Pépinière, avec une personnalité reconnue, Jean de la Rochebrochard, partner du fonds KimaVentures, fonds d'investissement financé par Xavier Niel. Une centaine de personnes étaient présentes et une entreprise de La Pépinière a bénéficié d'une levée de fonds.

En complément, Starlabs a organisé 8 ateliers thématiques sur les différents sites qu'il anime.

Un accompagnement personnalisé des entreprises est également réalisé, notamment avec une spécialisation du responsable de site dans la stratégie de financement. En 2018, 7 054 000 € de financements ont été mobilisés pour des entreprises issues de notre pépinière, auprès de nombreux partenaires et organismes régionaux, tels investisseurs privés, Initiative95, Réseau Entreprendre Val d'Oise, BPI France, Région, réseau bancaire.

La promotion de La Pépinière et des entreprises hébergées a été assurée par la présence de Val d'Oise Technopole et d'un certain nombre d'entreprises à diverses manifestations économiques locales, départementales et régionales (Salon de la création d'entreprises de Plaine Vallée, manifestations de Dynactive, concours Zee Entrepreneurs du Val d'Oise, Salon des entrepreneurs Paris, ...). Lors de la Cérémonie des oscars de l'innovation organisée pour les vœux de Val d'Oise Technopole, 4 entreprises de La Pépinière ont été mises particulièrement à l'honneur.

En revanche, les résultats en termes de flux ne sont pas suffisants pour afficher un résultat financier positif. En effet, les nouvelles entreprises sont entrées principalement au cours du dernier trimestre (6) ne compensant pas les sorties de l'année précédente et de l'année en cours. 14 nouvelles entreprises sont entrées à La Pépinière (10 hébergées et 4 domiciliées) et 6 sont sorties (4 hébergées et 2 domiciliées). Le taux d'occupation moyen sur les 12 mois d'exploitation a progressé de 6 points entre 2017 (66 %) et 2018 (72 %). Mais ce taux est inférieur aux objectifs d'occupation, fixés à 80 %. Les perspectives du 1^{er} semestre 2019 sont encourageantes avec une remontée du taux d'occupation à 87 % au 31/12/2018.

De fait, la partie financière du rapport d'activités 2018 met en avant un compte de résultat d'exploitation présentant un résultat négatif de 5 010 € pour un résultat prévisionnel estimé à + 15 075 €.

Pour rappel, Starlabs est responsable de l'exploitation du service public qui lui est confié, à ses risques et périls. Elle se rémunère auprès des entreprises et perçoit une contribution à l'équilibre financier versée par la communauté (article 20.3 du contrat d'affermage) et justifiée par :

- l'obligation d'accueil d'entreprises créées depuis moins de deux ans,
- la durée limitée de l'hébergement,
- l'application de tarifs inférieurs au prix du marché.

H.

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190626-DL2019-06-26_7-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

Le contrat d'affermage prévoit que la contribution financière versée est forfaitaire sur la durée de l'affermage soit 92 485 € au titre de la sixième année d'exploitation. Cette contribution est acquise au fermier s'il enregistre des recettes d'exploitation inférieures ou égales au prévisionnel annuel et diminuée de 50% de la différence entre les recettes réelles et les recettes prévisionnelles dans le cas de recettes supérieures.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1411.3 complété par l'article R 1411-7 ;

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU l'article 25 du contrat de délégation de service public de gestion de la pépinière d'entreprises du 31 janvier 2012,

CONSIDERANT le rapport annuel d'activité de Starlabs transmis le 16 mai 2019 permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi en date du 3 juin 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 18 juin 2019 ;

Monsieur FARGEOT entendu dans son exposé ci-avant,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré par 50 voix Pour et 1 Abstention de M. SUEUR qui ne prend pas part au vote,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2018 ci-joint établi par Starlabs dans le cadre du contrat de délégation du service public de La Pépinière.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Le Président,

Acte publié ou notifié le : 04/07/2019
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_7-
 DE
 Date de télétransmission : 02/07/2019
 Date de réception préfecture : 02/07/2019

Acte à classer**DL2019-06-26_7****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T15-57-17.00 (MI217784650)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190626-DL2019-06-26_7-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délégation du service de La Pépinière d'Entreprises
: Rapport annuel d'activité 2018

Date de décision : 26/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : 7_RA 2018 de la Pépinière
d'Entreprises.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

7.1 Rapport Activité 2018 LA PEPINIERE Starlabs.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

7.2 Rapport Financier 2018 LA PEPINIERE STARLABS.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/07/19 à 15:57

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 02/07/19 à 15:57

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 16:33

